



## Déclaration de l'UNSA Education

Au CDEN du 16 juin 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale,

L'UNSA Éducation tient à souligner la décision du Conseil d'État, qui valide les principes de la réforme du collège. En effet, saisi par des opposants à la réforme du collège, le Conseil d'État a massivement rejeté les recours contre celle-ci, à l'exception d'une disposition relative à l'organisation du temps scolaire. Le décret prévoyait en effet que les élèves de sixième ne devaient, en principe, pas avoir plus de six heures d'enseignement et que la pause méridienne devait durer au moins une heure trente. Or la loi prévoit que les modalités d'organisation et de fonctionnement des collèges sont fixées par des décrets pris après avis du Conseil d'État. Les décrets actuels prévoyant d'ailleurs une autonomie des collèges en matière de temps scolaire. Le décret de la réforme du collège n'ayant pas été pris après l'avis du Conseil d'État, il est annulé sur ce seul point. Cette décision est uniquement motivée par des considérations juridiques, et consacre encore plus le principe d'autonomie des établissements.

Au-delà de la décision du conseil d'État, l'UNSA Éducation tient à rappeler l'importance de la question des temps scolaires au collège. Le bon sens doit l'emporter dans les établissements et éviter aux élèves de 6ème des journées de plus de six heures de cours (Où est le progrès attendu par ceux qui ont déposé le recours ?). Plus largement, la réforme et le principe de l'autonomie doivent permettre de travailler différemment. La circulaire préconise des plages horaires d'1H30, qui diminueraient ainsi le nombre de séances dans la semaine, et limiteraient le zapping disciplinaire. De même, une réflexion collective doit s'engager autour des différents temps de travail des élèves.

Il n'est plus possible de ne pas penser cette question du travail personnel qui, reléguée aux « devoirs » à la maison, n'aident pas à soutenir les apprentissages et contribuent à développer considérablement les inégalités scolaires. Si beaucoup de réponses relèvent de principes pédagogiques, dont l'accompagnement personnalisé doit être une composante, cela impliquerait également de relancer, d'une manière ou d'une autre, des dispositifs d'accompagnement hors la classe, pour les élèves qui en ont besoin. Pour l'UNSA Education, il n'est plus possible de laisser aux familles, ou à une offre marchande parascolaire, la responsabilité d'un accompagnement des apprentissages qui incombe en premier lieu à l'institution scolaire.

Concernant le premier degré, l'UNSA Éducation constate à l'issue de l'ensemble des opérations de carte scolaire, une amélioration du taux d'encadrement dans notre département, mais nous continuons de demander une révision des seuils, notamment en maternelle.

Par ailleurs, l'UNSA Éducation tient à dénoncer des pratiques contestables de la part de certaines mairies. En effet la Mairie de Carquefou, pour abaisser le nombre d'élèves dans l'école Louis Armand, a écrit à 11 familles pour leur notifier le refus d'inscription de leur enfant dans cette école, au motif « de classes avec des effectifs chargés, ce qui nuit au bon apprentissage des élèves ». Or par cette manipulation d'effectif, cela a entraîné l'annulation de l'ouverture prononcée en mars, alors même que les prévisions étaient connues avant le CTSD de mars.

Le problème des locaux se pose également, car comme vous le découvrirez dans les documents joints, à Saint Aubin des Châteaux, la mesure d'une ouverture à suivre a été levée lors du CTSD du 15 juin au motif que la mairie n'a pas de place. Or dans cette commune les élèves ne peuvent pas être répartis sur d'autres écoles publiques. Combien d'élèves par classe faut-il atteindre pour que des mesures soient prises par les collectivités locales ?

Ce ne sont que deux exemples mais à l'étude des documents vous en découvrirez d'autres.

L'UNSA Éducation veut alerter les membres du Comité Départemental de l'Éducation Nationale sur le manque d'anticipation de ces mairies qui met des familles dans l'incompréhension ainsi que les personnels.

Notre fédération juge cela inacceptable et demande à toute la communauté éducative ici présente de prendre la mesure de ces pratiques. Il s'agit bien là de la défense de l'école publique et des conditions d'accueil des élèves.

Nous vous remercions